

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Département du Puy-de-Dôme

Délibération 2023/02/06

Nombre de conseillers en exercice : 13	L'an deux mille vingt-trois, Le trois mars
Présents : 10	Le Conseil Municipal
Votants : 12	Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,
Abstentions : 0	En mairie de MONTAIGUT LE BLANC, sous la Présidence de
Contre : 0	Monsieur Julien GUILLAUME, Maire,
Pour : 12	Date convocation du Conseil : 27 février 2023 Date d'affichage : 27 février 2023

Présents : Julien GUILLAUME, Michel SAUVADET, Marie-Pierre AMOUROUX, Maurice LEVET, Karine CHAMBEAUD, Rémi CHOLLEY, Jérémie JACQUART, Christelle MONIER, Philippe MOUGEL, Marilyne NAMYST.

Pouvoirs : Fabienne BEUGER a donné pouvoir à Julien GUILLAUME
Karine BOURDE a donné pouvoir à Philippe MOUGEL

Absent: Laurent RETAILLEAU

Karine CHAMBEAUD est élue secrétaire de séance.

Objet : DEFINITION DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE.

Le Maire expose qu'il est nécessaire de définir officiellement la nature du marché organisé le mercredi matin Place Amouroux.

Après avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents que le marché du mercredi matin soit exclusivement un marché de produits bio ou locaux, réservés aux professionnels.

Il confie au maire le soin d'adapter le règlement intérieur en ce sens.

Fait à MONTAIGUT LE BLANC, le 9 mars 2023

Pour copie conforme,
Au registre sont les signatures,
Publié le

Le Maire

